



Pacs , séparation et bien acquis

Par **KMG**, le **18/10/2010** à **12:02**

Bonjour,

je suis pacsée depuis 2005. Mon conjoint a acheté un appartement en 2006 et j'ai à cette époque refusé d'acheter avec lui car je n'avais pas d'emploi fixe. Depuis 2008 j'ai un emploi fixe en tant que fonctionnaire et nous avons eu un petit garçon. La convention ne dit rien de spécial puisque l'objectif premier de mon conjoint était de se pacser pour avoir une réduction importante au niveau des impôts (car à l'époque j'étais étudiant et n'avait pas de revenus). Nous sommes pacsés selon la loi du 15 novembre 1999 et rien n'a été envisagé pour nos biens car à l'époque nous avions aucun bien (type appartement...).

Le bien est acheté par crédit et aucun apport de sa part n'a été fait, la totalité du montant de l'appartement ainsi que les frais de notaire ont été empruntés.

Depuis le début je paie les charges, l'électricité, l'assurance, la crèche, les courses.... Lui uniquement le crédit de l'appartement, celui de sa voiture. Je voulais savoir si je peux réclamer quelque chose puisque en tant que pacsé il doit participer aux dépenses du ménage et non qu'à ces dépenses personnelles et en cas de séparation que se passera-t-il au niveau de l'appartement surtout si je participe aux dépenses.

Je vous remercie.

kmgo